



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Affiché le 4 décembre 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 20 novembre 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Hélène VIOLY Alain BRITEL - Thierry REBERE - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Isabelle SERRAND
Etaients excusés	Agnès PRUNIAUX (procuration à Marianne DUBARE) - Marie-Rose RIZZO (procuration à Anne-Marie FEUGIER) - Anaïs JULLIEN Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS) - Nicolas RIPPE - Janine DURET (procuration à Isabelle SERRAND)
Secrétaire de séance	Christophe DAVID-HENRIET
Conseillers en exercice : 19	Présents : 13 Votants : 17

APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 SEPTEMBRE 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 18 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 5

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2017-014 du 19/09/2017	Contrat avec ITRON FRANCE pour la maintenance du terminal portable PSION KIT G3 de relève des compteurs d'eau pour une durée d'une année du 01/10/2017 au 30/09/2018 pour un montant de 522.95 € HT.
---------------------------	--

BUDGET COMMUNE 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de modifier le budget de la Commune suite à une insuffisance de crédits sur les comptes suivants :

- 614 « charges locatives et de copropriété » : +2 800 € (charges de copropriété des années 2015, 2016 et 2017, dues à SEMCODA pour les deux locaux du Clos Vincent).
- 61551 « matériel roulant » : +12 000 € (réparations unimog et tractopelle).
- 6184 « versements à des organismes de formation » : +1 000 € (formation de 3 agents du service technique au CACES Nacelle).
- 6284 « redevances pour services rendus » : +1 000 € (mise en décharge encombrants).
- 678 « autres charges exceptionnelles » : +400 € (remboursement au Cabinet infirmier du trop-perçu pour les charges locatives 2015 et 2016 du local commercial situé au Clos Vincent).
- 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » : -17 200 € pour couvrir les dépenses supplémentaires précitées.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

BUDGET EAU 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de modifier, ainsi qu'il suit, le budget de l'Eau pour financer les travaux de réparation d'une importante fuite d'eau à Vouais et les admissions en non valeur :

- inscription de 2 000 € à l'article 61523 « entretien et réparations de réseaux » qui seront prélevés sur le chapitre 022 « dépenses imprévues ».
- inscription de 13 710 € à l'article 6541 « créances admises en non valeur » qui seront financés par la reprise des provisions passées en 2016 sur l'article 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants ».

Délibération : oui à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient de modifier, ainsi qu'il suit, le budget de l'Assainissement pour financer les admissions en non valeur et les effacements de dettes :

- inscription de 3 130 € à l'article 6541 « créances admises en non valeur » et 250 € à l'article 6542 « créances éteintes » qui seront financés par la reprise des provisions passées en 2016 sur l'article 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants ».

Délibération : oui à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des états établis par le Trésorier relatifs aux admissions en non-valeur et effacement de dettes, portant sur les années 2003 à 2016, pour un montant total général de 11 584.13 €, selon le détail ci-dessous :

OBJET	BUDGET COMMUNE	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT
Admission en non-valeur	0 €	6 491.89 €	3 055.50 €
Effacement de dettes	0 €	1 189.17 €	847.57 €
	0 €	7 681.06 €	3 903.07 €

Délibération : oui à l'unanimité.

INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Mme le Maire explique au Conseil que, suite au changement de trésorier au 1^{er} septembre 2017, il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil qui sera accordée à M. FILLON Patrick, nouveau receveur municipal.

Jean-Claude GAILLARD propose de fixer cette indemnité au taux de 100 % pour l'année 2017, ce qui représente un montant de 187.97 € pour 120 jours de gestion.

Délibération : oui à l'unanimité.

FIXATION TARIFS MUNICIPAUX 2018

En préambule, Mme le Maire indique au Conseil que les tarifs de l'eau et de l'assainissement seront fixés par la CCHB qui reprend la compétence à compter du 1^{er} janvier 2018.

Jean-Claude GAILLARD commente les propositions faites sur la base d'une augmentation au plus proche du coût de la vie.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2018 :



Commune de DORTAN (01590)

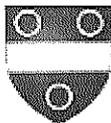
Produits		Tarifs 2018	Observations
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier) avec 1 utilisation gratuite par an	61.00 €	Sans changement
	Particuliers de Dortan	300.00 €	
	Cours de danse (la séance)	5.00 €	
	Associations extérieures à Dortan	630.00 €	
Location maison des Sociétés	Tous utilisateurs	200.00 €	Sans changement
Copies	A3	0,40 €	
	A3 recto verso	0,70 €	
	A 4	0,30 €	
	A4 recto verso	0,50 €	
	A3 couleur	1,30 €	
	A4 couleur	1,10 €	
Télécopies	Communication ou accusé réception	1,10 €	
Travaux par agents communaux	Main d'œuvre et utilisation matériel (forfait)	91.00 €	
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m ²	180.00 €	
	Concession de 15 ans - 5 m ²	354.00 €	
	Concession de 30 ans - 2,50 m ²	303.00 €	
	Concession de 30 ans - 5 m ²	603.00 €	
	Cavurne 15 ans	939.00 €	
	Cavurne 30 ans	1 599.00 €	
	Columbarium 15 ans	84.00 €	
	Columbarium 30 ans	162.00 €	
Restauration scolaire	Repas midi enfant	3.60 €	Sans changement
	Repas midi adulte	4.30 €	
	Garderie pause méridienne	2.40 €	
Périscolaire	Garderie midi – 20 séances	21.00 €	
	Garderie matin et soir – 20 séances	25.00 €	
	TAP – La séance	1.25 €	Sans changement
	Etudes surveillées – 20 séances	25,00 €	
Transport scolaire	Matin et/ou soir / enfant / an	30.00 €	Sans changement
Loyers de la Cité	Logement 2 pièces	68.00 €	
	Logement 4 pièces	108.00 €	
	Logement 5 pièces	124.00 €	
	Logement 6 pièces	143.00 €	
	Logement 7 pièces	159.00 €	
	Logement 8 pièces	179.00 €	
	Commerce et annexe (le m ²)	2.40 €	
Droit de place	L'emplacement par jour d'occupation	27.00 €	

RECOMPENSES AUX ETUDIANTS, SPORTIFS ET MUSICIENS MERITANTS

Mme le Maire propose, comme chaque année, de récompenser les personnes qui se sont distinguées sur le plan scolaire, sportif ou musical lors de la cérémonie des vœux, par la remise d'un bon d'achat de 60 € par personne à valoir chez les commerçants partenaires.

Elle précise que sont concernés les mentions au baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant, à titre individuel, aux championnats de France et les premiers prix de conservatoire.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

FORMATION CACES NACELLE

Mme le Maire informe qu'en collaboration avec la Commune de MATAFELON-GRANGES, trois agents du service technique ont suivi une formation CACES Nacelle les 2, 3 et 7 novembre 2017, indispensable pour les travaux d'élagage et la pose et dépose des illuminations.

Elle précise que le coût de cette formation, dispensée par Groupe FORCES, s'est élevé à 1 460.01 € HT. Quant à la location de la nacelle prise en charge par la Commune de MATAFELON-GRANGES, il convient de rembourser à cette dernière la somme de 234 € HT pour les 3 jours.

Christophe DAVID-HENRIET souligne la qualité de la démarche de s'unir avec d'autres collectivités pour ce type de formation.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Suite au dossier d'avancement de grade soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, Mme le Maire propose au Conseil de créer un poste d'assistante administrative chargée d'accueil ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} mars 2018.

Délibération : oui à l'unanimité.

RESEAU CHAUFFAGE : AVENANTS CONTRATS FOURNITURE DE CHALEUR ET EXPLOITATION CHAUFFAGE ENGIE COFELY / COMMUNE ET COMMUNE / ABONNES

Mme le Maire rend compte des négociations engagées depuis plus d'un an à la demande d'Engie Cofely sur la modification de l'indice de révision du contrat de fourniture de chaleur en fonction de l'indice de chauffage bois qui n'existait pas au moment de la signature du contrat de fourniture de chaleur ainsi que l'augmentation des tarifs pour une meilleure rentabilité.

Des rencontres ont été organisées, réunissant la Commune, Engie Cofely et les abonnés, au cours desquelles ces derniers, notamment Dynacité, ont demandé un effort sur les prix.

Jean-Claude GAILLARD précise qu'en accord avec les services fiscaux, la TVA sur la partie abonnement passera de 20 % à 5,5 %, cette baisse permettant d'augmenter le prix du chauffage.

Mme le Maire précise que des réunions annuelles seront organisées avec Engie Cofely pour faire un point régulier sur ce dossier.

Délibération : oui à l'unanimité pour la signature des avenants aux contrats Commune / Engie Cofely et Commune / abonnés.

BAIL ANTENNE ORANGE SITE DU MACHURAN

Jean-Claude GAILLARD explique au Conseil que la société ORANGE a fait parvenir une nouvelle proposition de bail concernant la location d'un terrain communal sur lequel est implantée une station relais.

Il précise qu'ORANGE proposait de remplacer l'indexation par un loyer fixe. Après discussion, il a été convenu une indexation de 1 % par an correspondant en moyenne à l'augmentation appliquée depuis 2005, en partant du loyer annuel de 2017 d'un montant de 3 813.48 €.

Délibération : oui à l'unanimité.

TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : DISSOLUTION BUDGETS ANNEXES

Jean-Claude GAILLARD informe que, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CCHB à compter du 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de dissoudre, au 31 décembre 2017, les budgets annexes concernés.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

CCHB : TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Mme le Maire rappelle que la CCHB a délibéré le 31 mai 2017 sur la modification de ses statuts portant essentiellement sur l'extension de ses compétences lui permettant de passer en Communauté d'agglomération et le 14 septembre 2017 afin de solliciter le changement de catégorie juridique.

Elle précise que la Commune doit à son tour délibérer sur les changements proposés, à savoir la catégorie juridique et la nouvelle dénomination « Haut-Bugey Agglomération ».

Délibération : oui à l'unanimité.

CCHB COMPETENCE GEMAPI (GESTION MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION INONDATIONS) : ADHESION A UN SYNDICAT MIXTE

Mme le Maire informe le Conseil que, suite à la prise de compétence obligatoire GEMAPI au 1^{er} janvier 2018, la CCHB a fait le choix de se rapprocher de syndicats existants sur la Haute Vallée de l'Ain dont fait partie DORTAN (membre du Parc Naturel Régional du Haut Jura) et sur la Basse Vallée de l'Ain.

Elle donne le détail des compétences de ce nouveau syndicat et précise que, dès le 1^{er} juin 2018, ce dernier assurera des missions complémentaires hors GEMAPI.

Elle ajoute que la CCHB ayant approuvé la création, les statuts et le périmètre du futur syndicat, il revient aux Communes de délibérer à leur tour.

Délibération : oui à l'unanimité.

CCHB : RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Mme le Maire présente et commente le rapport d'activité 2016 de la CCHB remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Délibération : le Conseil municipal prend acte du rapport tel que présenté.

PROGRAMME DE COUPE EN FORET COMMUNALE 2018

André PERRIN informe le Conseil du programme de coupes proposé par l'Office National des Forêts. Il précise que les inscriptions se font à l'accueil de la Mairie jusqu'à fin février 2018.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le programme de coupes proposé par l'ONF pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Parcelles	Type de coupe	Volume estimé en m ³			Décision / Mode commercialisation
		Feuillus	Résineux	Taillis	
3	Irrégulière	0	0	/	Suppression
K	Taillis sous futaie	86	58	0	Vente publique
P	Taillis simple	0	0	80	Délivrance

- DESIGNER, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage et comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :
 - M. André PERRIN,
 - M. Jacques MARECHAL,
 - M. Daniel GUIGUE.
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

QUESTIONS DIVERSES

1. OPAH-RU (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) : ce dispositif est prorogé jusqu'au 24/04/2018.
2. Chemin d'Emondeau à Véra : André PERRIN signale qu'il a fait réparer, à ses frais, ce chemin en bicouche sur une longueur de 100m (2 912.40 €).



Commune de DORTAN (01590)

3. Repas des personnes âgées : Anne-Marie FEUGIER signale que des personnes ont dû renoncer à s'inscrire à ce repas, les toilettes de la salle des fêtes n'étant pas équipés de barres d'appui. La pose de ces équipements sera envisagée courant 2018.
4. La Cité : les permis de construire sont délivrés. Une réunion avec l'architecte de la SEMCODA a lieu mardi 28/11/2017.
5. Pharmacie : la reprise est en bonne voie.
6. Médecin : Mme le Maire signale la mauvaise expérience de la Commune de BELLIGNAT, ce qui confirme qu'il n'existe aucune garantie, même en passant par un cabinet de recrutement.
7. Eclairage public : Christophe DAVID-HENRIET indique que les travaux de modernisation du réseau d'éclairage public permettant une extinction nocturne sont prévus la première quinzaine de février. Une information sera faite dans le bulletin municipal et par la pose de panneaux.
8. Feux carrefour Mairie : suite à une étude, des travaux permettant le passage des feux en tricolore sont envisagés.
9. Cérémonie des vœux : samedi 13/01/2018 à 11h.

La séance est levée à 20h45.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Christophe DAVID-HENRIET

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.